



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professionnels du spectacle

Question écrite n° 74187

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les propositions contenues dans le rapport de Jacques Charpillon et concernant l'indemnisation chômage des intermittents du spectacle. Ce dernier propose au paragraphe II-1-4 qu'un quantum d'heures exigées soit effectué chez des employeurs professionnels titulaires d'une licence d'entrepreneur du spectacle (théâtres et troupes professionnels, agences de spectacles) pour que les artistes puissent prétendre à l'ouverture de leurs droits. Or, de nombreux artistes ne travaillent qu'avec des employeurs non professionnels tels les comités d'entreprise, écoles, hôpitaux ou encore les particuliers. Si cette disposition était mise en oeuvre elle risquerait de causer la disparition pure et simple de nombreuses petites compagnies et artistes qui participent à l'animation de nos villes et villages ne pourraient effectuer les 507 heures exigées pour l'ouverture des droits à indemnisation. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle suite il entend donner aux propositions du rapport Charpillon, en particulier sur la question des « employeurs professionnels ».

Texte de la réponse

La proposition du rapport cité par l'honorable parlementaire d'une exigence d'un quota d'heures effectuées chez des employeurs titulaires d'une licence du spectacle n'a été reprise dans aucune des réflexions sur les pistes de réforme des conditions d'emploi dans le secteur. L'importance des employeurs occasionnels pour l'emploi des artistes et techniciens est en effet bien mise en évidence par les statistiques du guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO). Ce guichet s'adresse aux personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui n'ont pas pour activité principale ou pour objet, ni l'exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attraction, ni la production ou la diffusion de spectacles, mais qui organisent des spectacles quel que soit le nombre de représentations. Ce sont ainsi près de 100 000 employeurs actifs qui ont employé, en 2004, 55 646 artistes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74187

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8850

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 250